



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 15 décembre 2017

Publié le 22 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	M. Denis HAMEAU	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	M. Gaston FOUCHERES
Mme Danielle JUBAN	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Céline TONOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	Mme Anne-Sophie GIRARDEAU.

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Didier MARTIN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Lydie CHAMPION	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2018 au Groupement d'Intérêt Public CREATIV', cluster emploi-compétences du bassin dijonnais

Lors du Conseil d'administration du 20 juin 2017, le GIP "Maison de l'emploi et de la formation du bassin dijonnais" est devenu "**CREATIV', le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais**".

Le changement de nom traduit ainsi la capacité du territoire à avoir digéré différents dispositifs dont le cahier des charges "Maison de l'emploi", un PLIE, un campus des métiers et des qualifications ainsi que d'autres dispositifs locaux tels les points-relais, afin de proposer une offre de services adaptée aux besoins du territoire et de son acteur majeur, Dijon Métropole.

La référence au cluster vient proposer, dans un contexte d'affirmation des territoires soutenue par la loi, un espace de travail collaboratif où se mélangent les expertises des acteurs du territoire afin d'accompagner l'évolution des politiques de développement économique et d'emploi, renforcer la relation entre les acteurs publics et les entreprises et améliorer l'efficacité et l'efficacités des interventions.

L'offre de services de CREATIV' se décline ainsi en 7 axes:

- La mise en œuvre et l'animation d'un accueil de proximité sur les quartiers Politique de la Ville de Dijon (Grésilles et Fontaine d'Ouche),
- Un travail d'accompagnement en direction des publics les plus éloignés de l'emploi sur le territoire de Dijon Métropole (dans le cadre du PLIE),
- Un travail d'appui conseil et d'accompagnement des commanditaires publics du département pour soutenir le développement des achats socialement responsables,
- Un appui conseil aux services déconcentrés de l'État dans l'ex-Région Bourgogne pour développer les clauses dans leurs marchés,
- La définition et l'animation d'un volet emploi/compétences en appui à la stratégie métropolitaine de développement économique pour analyser/anticiper les mutations économiques, développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et accompagner la sécurisation des parcours professionnels,
- Le portage et l'animation d'un Campus des Métiers et des Qualifications sur la thématique « Alimentation, goût, tourisme »,
- L'impulsion, l'animation et la mise en œuvre de toute action complémentaire au droit commun et innovante concourant à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du territoire et des habitants des QPV en particulier mais aussi à l'évolution des pratiques RH des entreprises.

Au travers de cette offre de services, CREATIV' constitue un outil territorial majeur favorisant une coopération renforcée entre les partenaires de l'emploi, en particulier l'État, la Région et le Département. Son action vise à prolonger celle des services de Dijon Métropole au bénéfice des entreprises et des actifs du territoire.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de Dijon Métropole aux missions de CREATIV'.

En 2018, Dijon Métropole entend soutenir les activités du GIP au titre des missions suivantes :

- La mise en œuvre et l'animation d'un accueil de proximité sur les quartiers des Grésilles et de Fontaine d'Ouche,
- La réalisation d'un travail d'accompagnement en direction des publics les plus éloignés de l'emploi sur le territoire de la Métropole, dans le cadre du PLIE,
- Un travail d'appui, de conseil et d'accompagnement des commanditaires du territoire métropolitain pour soutenir le maintien et le développement des clauses d'insertion,
- La définition et l'animation d'un volet emploi/compétences en appui des actions de soutien de Dijon Métropole aux secteurs d'activités majeurs du territoire,

- L'impulsion, l'animation et la mise en œuvre de toute action complémentaire au droit commun concourant à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du territoire et des habitants des QPV en particulier,
- La contribution à une coordination resserrée des actions de la Métropole en étroite relation avec ses services.

De manière générale, il est attendu :

- une collaboration avec Dijon-Développement et les services des DGD « Cohésion sociale » et Attractivité et rayonnement » ;
- une offre de services s'inscrivant en complémentarité de celle de Pôle Emploi et la Mission locale ;
- l'atteinte des objectifs afférents aux différents dispositifs et actions délégués par Dijon Métropole ;
- une attention toute particulière en direction des publics issus des quartiers Politique de la Ville, notamment en terme de lutte contre les discriminations.

Le GIP s'engage à réaliser :

- un bilan semestriel et annuel de son activité structuré autour de ses trois grandes missions : le PLIE, les clauses d'insertion, le Lab'Compétences ;
- une lettre d'information mensuelle sur l'activité du PLIE (entrées, file active, étapes de parcours sorties) ;
- un compte rendu d'activités et de résultats à l'issue de chaque session du dispositif 100 chances-100 emplois.

Pour animer ce plan d'actions, le budget prévisionnel 2018 de CREATIV^e (incluant le dispositif PLIE) est de 1 826 580 € avec, en terme de financements :

335 345 € sollicités auprès de l'Etat ;

410 000 € de la part du Grand Dijon ;

161 741 € du Conseil Régional ;

286 907 € du Fond Social Européen (FSE) ;

90 000 € du Conseil Général ;

le reste provenant des contributions des intercommunalités, des fonds privés, de valorisations et de fonds propres.

Parallèlement, au titre du dispositif PLIE porté par le GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation depuis 2007, il est proposé pour 2018 :

- d'autoriser le PLIE à pouvoir procéder au reversement de subvention afin de financer la programmation de ses actions ;
- de flécher au titre de la subvention allouée à la MDEF un financement équivalent à 2017 pour la conduite des démarches afférentes au dispositif (équipe d'animation et programmation d'actions), à savoir 210 000 € ;

- d'autoriser le PLIE à engager une procédure visant à devenir organisme intermédiaire (OI) permettant ainsi de gérer en direct les crédits du Fond Social Européen.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2018 de 410 000 € à CREATIV^e ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2018.

SCRUTIN : POUR : 61

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 12

NE SE PRONONCE PAS : 1 (MME OCÉANE CHARRET-GODARD)